

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL RELATIF AU CONCOURS ARCHITECTURAL N° 470/2024/CSL-MANBAA-MOEA

<u>Objet</u>: Étude architecturale et suivi des travaux de réalisation du Complexe sportif et de loisirs "Al Manbaa" sis à la Commune de Tit Mellil à Casablanca.

----*----

- 1. Maître d'ouvrage : Société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.
- 2. Date d'ouverture des plis : Lundi 22 juillet 2024 à 11h00
- 3. Lieu d'ouverture des plis : Salle de réunion de CASABLANCA AMÉNAGEMENT SA
- 4. Journaux ayant publié l'avis de publicité :
 - Avis N° 1 :
 - o Journal n° 1 : ASSABAH, Édition du 21/05/2024
 - o Journal n° 2 : L'ÉCONOMISTE, Édition du 21/05/2024
 - Avis de report :
 - o Journal n° 1: AL AKHBAR, Édition du 19/06/2024
 - o Journal n° 2 : L'ÉCONOMISTE, Édition du 19/06/2024
- 5. Sites électroniques de publication de l'avis de publicité :
 - Portail Marocain des Marchés Publics, le 21/05/2024 et le 19/06/2024
 - Site web de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT, le 21/05/2024 et le 19/06/2024
- 6. Liste des candidats ayant déposé un pli :

Code des architectes	Identité des architectes	
1	AHLAFI Mohammed Amine Architecte	
2	Abderrahim KASSOU Architecte	
3	AGENCE D'ARCHITECTURE Ayoub ABOUELFARAJ	
4	ARCHI SBAI Architecte	
5	Groupement ATELIER MZ - MAI ATELIER - ATELIER DAHMANI ARCHITECTS	
6	BEKKALI Youssouf Architecte	
7	Chakib BENABDELLAH Architecte	
8	Zoubair ZEROUALI Architecte (ARCHI NOBLE SARL)	

- 7. Liste des candidats évincés à l'issue de l'ouverture des emballages :
 - ✓ Néant
- 8. Liste des candidats évincés à l'issue de l'examen des Projets :
 - ✓ Néant



9. Liste des candidats admissibles sans réserve :

Code des architectes	Identité des architectes	
1	AHLAFI Mohammed Amine Architecte	
2	Abderrahim KASSOU Architecte	
3	AGENCE D'ARCHITECTURE Ayoub ABOUELFARAJ	
4	ARCHI SBAI Architecte	
5	Groupement ATELIER MZ - MAI ATELIER - ATELIER DAHMANI ARCHITECTS	
6	BEKKALI Youssouf Architecte	
7	Chakib BENABDELLAH Architecte	
8	Zoubair ZEROUALI Architecte (ARCHI NOBLE SARL)	

- 10. Liste des candidats admissibles avec réserve :
 - ✓ Néant
- 11. Taux des honoraires mentionné sur les actes d'engagements :

Code des architectes	Identité des architectes	Taux d'honoraires en % HT
1	AHLAFI Mohammed Amine Architecte	4,50
2	Abderrahim KASSOU Architecte	4,00
3	AGENCE D'ARCHITECTURE Ayoub ABOUELFARAJ	4,40
4	ARCHI SBAI Architecte	4,50
5	Groupement ATELIER MZ - MAI ATELIER - ATELIER DAHMA ARCHITECTS	4,50
6	BEKKALI Youssouf Architecte	4,00
7	Chakib BENABDELLAH Architecte	4,50
8	Zoubair ZEROUALI Architecte (ARCHI NOBLE SARL)	4,50

12. Classement des architectes en fonction de l'offre la plus avantageuse :

Classement	Architectes	
1	Abderrahim KASSOU Architecte	
2	AHLAFI Mohammed Amine Architecte	
3	BEKKALI Youssouf Architecte	
4	AGENCE D'ARCHITECTURE Ayoub ABOUELFARAJ	
5	Chakib BENABDELLAH Architecte	
6	Groupement ATELIER MZ - MAI ATELIER - ATELIER DAHMANI ARCHITECTS	
7	ARCHI SBAI Architecte	
8	Zoubair ZEROUALI Architecte (ARCHI NOBLE SARL)	



13. Architecte retenu:

Architecte retenu	Taux d'honoraires en % (HT)
Abderrahim KASSOU Architecte	4,00%

- 14. Justification du choix de l'architecte :
 - √ L'Architecte ayant présenté l'offre la plus avantageuse.
- 15. Date d'achèvement des travaux du Jury : 06/09/2024

Fait à Casablanca, le 09/09/2024

Signé : Le Directeur Général

Driss MOULAY RCHID